

#####

APPEL À PROJETS DE LA MESHS

STRUCTURANTS

-

RECHERCHE COLLABORATIVE

**Date limite de soumission des candidatures :**

**16 juin 2025 - 13h**

**Pour tout renseignement : degesci@meshs.fr**

|  |
| --- |
| **I. Objectifs et orientation de l’AAP** |

Cet appel à projets « STRUCTURANTS – Recherche collaborative » s’inscrit dans le cadre du protocole de coopération « SVI SHS » (structuration, valorisation, internationalisation) 2025-2027 établi entre la MESHS et la Région Hauts-de-France, dont l’objectif est de contribuer à l’innovation scientifique, ainsi qu’à l’attractivité internationale et au décloisonnement de la recherche SHS en région.

Par cet appel à projets, la MESHS souhaite encourager l’émergence de problématiques interdisciplinaires originales, favoriser la création de regroupements, de réseaux et de partenariats interdisciplinaires, inter-laboratoires, inter-institutionnels et internationaux ainsi qu’aider au développement de coopérations entre le monde académique et le monde non-académique.

L’appel à projets « STRUCTURANTS – Recherche collaborative » a vocation à conduire au dépôt d’un projet plus ambitieux (ANR, Horizon Europe). Les projets structurants doivent donc avoir pour objet de créer et/ou structurer une équipe de chercheurs autour d'un thème de recherche pertinent, de créer ou renforcer des partenariats avec des structures non-académiques, de conduire à la première formulation écrite d'un projet de grande ampleur grâce au soutien apporté à diverses formes d’explorations (de corpus, archives, terrains, etc.).

Les projets déposés feront l’objet d’une évaluation par le conseil scientifique de la MESHS qui pourra, si de besoin, faire appel à un expert supplémentaire.

**L’aide allouée n’excédera pas 20 000€**

**La durée du projet est de 24 mois maximum**. Les crédits des projets lauréats seront disponibles à partir du 1er septembre 2025.

|  |
| --- |
| **II. Programmes concernés** |

Cet appel à projets doit permettre à la MESHS de poursuivre et de développer son projet scientifique quinquennal 2020-2025 ; aussi les projets soumis peuvent-ils s’inscrire dans au moins une des trois orientations de ce quinquennal :

1. le programme scientifique « Vulnérabilités » ;

2. le programme scientifique « Anticipations » ;

3. l’axe transversal « Data-Num et Humanités Numériques ».

Une attention particulière sera portée aux projets ayant un impact régional et aux projets qui, tout en s’inscrivant au sein du programme scientifique de la MESHS, traiteront les thématiques spécifiques figurant dans les priorités régionales issues de la S3, et tout particulièrement celles liées aux transitions sociétales incluant les notions de vulnérabilités, résilience, anticipations et maîtrise des risques, ou à la transition démographique, l’adaptation de la société au vieillissement, la *silver* économie.

Tout projet particulièrement novateur et interdisciplinaire, portant notamment sur un des axes thématiques ANR, sera examiné.

|  |
| --- |
| **III. Critères de recevabilité des candidatures** |

Le dossier devra répondre aux critères incontournables suivants :

1. Le projet doit être interdisciplinaire ;
2. L’organisateur doit être un membre permanent SHS en activité dans un laboratoire affilié à la MESHS et être en poste dans l’un des établissements tutelles de la MESHS[[1]](#footnote-1) ;
3. L’association avec d’autres laboratoires (français et/ou étrangers) est attendue ; l’association avec au moins un partenaire étranger est vivement encouragée ;
4. L’association avec au moins un partenaire non issu de l’ESR (collectivités territoriales,

 association, entreprise, fondation, établissements culturels, etc.) est attendue ;

1. Les laboratoires impliqués doivent s’engager à un soutien actif (logistique et financier).

|  |
| --- |
| **IV. Engagements et pièces complémentaires** |

Les responsables scientifiques des projets sélectionnés s’engagent à :

* respecter les délais et les procédures relatives à la gestion d’un projet à la MESHS (un guide des bonnes pratiques sera remis aux lauréats de l’appel à projets) ;
* utiliser dans la mesure du possible des logiciels libres ;
* transmettre à la MESHS les informations relatives aux événements ou publications réalisés dans le cadre du projet (communication@meshs.fr) ;
* citer la MESHS et le Conseil régional Hauts-de-France dans toutes les communications et publications produites dans le cadre du projet. La mention du financement devra être visible avec au minimum la présence des logos de la Région Hauts-de-France et de la MESHS et si l'espace le permet avec la phrase "ce projet bénéficie du soutien de la Région Hauts-de-France") ;
* produire un bilan scientifique intermédiaire au bout de 12 mois et un bilan scientifique final (à remettre dans un délai de deux mois après la fin du projet).
* favoriser le montage par la MESHS des dépôts ultérieurs (ANR, projets européens) dont ce projet fera l’objet.
* participer à une journée de restitution organisée par la MESHS en fin de programmation de l’AAP. Les porteurs de projets pourront également être invités à témoigner lors de futures éditions des Journées SHS Valo.

Pièces complémentaires qui devront être jointes au dossier **en cas d’acceptation du projet**:

1. Une lettre d’engagement de partenariat des laboratoires impliqués dans le projet précisant les soutiens logistiques et/ou financiers apportés.
2. Une lettre d’engagement de partenariat du ou des partenaires non-académiques.

|  |
| --- |
| **V. Critères d’éligibilité des dépenses**  |

**Ne sont pas éligibles les dépenses suivantes :**

* les dépenses relevant des frais généraux et du fonctionnement des laboratoires ;
* les allocations de thèse ;
* l’équipement (informatique ou autres) ;
* les prestations de traduction.

**Sont éligibles les dépenses suivantes :**

* les frais de missions (transport, hébergement, restauration) ;
* les prestations - fournir un devis si possible;
Le partenaire non-académique ne peut être prestataire ;
* les vacations (20% maximum du budget demandé à la MESHS) ;
* les gratifications de stage pour les stagiaires en Master 1 et 2 ;
* les frais relatifs à l’organisation de séminaires, colloques, journées d’étude si ces manifestations ont une nature exploratoire ;
* la documentation ;
* les logiciels dont le coût est égal ou inférieur à 1 000€ HT.

**Note :**

- Communication :

* tout support de communication doit être soumis avant publicité à la MESHS, notamment pour vérifier le respect des chartes graphiques du Conseil régional et de la MESHS ;
* la MESHS pourra être amenée à vous demander un droit d’accès et de diffusion de certaines des données produites dans le cadre de votre recherche (notamment données iconographiques) dans un objectif de communication scientifique ;
* la MESHS peut fournir une aide à la diffusion : nous vous engageons, une fois le projet accepté, à vous rapprocher du service communication de la MESHS : communication@meshs.fr

- Mise à disposition de salles :

Site Flers Château (365 bis, rue Jules Guesde, Villeneuve d’Ascq) : deux salles (jusqu’à 50 personnes) et un amphithéâtre.
Les demandes de réservation doivent être réalisées le plus tôt possible à l’adresse : salles@meshs.fr

*[Merci de supprimer ces 4 pages de consignes avant d’envoyer votre candidature]*

|  |
| --- |
| **VI. Dossier : cadrage scientifique et demande financière** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Acronyme du projet** |  |
| **Titre du projet** |  |
| **Programme ou axe de rattachement de la MESHS**(merci de cocher la ou les cases correspondantes) | □ le programme scientifique « Vulnérabilités » ;□ le programme scientifique « Anticipations » ;□ l’axe transversal « Data-Num  et  Humanités Numériques ».□ Projet hors thématique (le cas échéant, axe thématique ANR concerné :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_) |
| **Montant total du projet** | **xxxx €** | **Durée du projet :** *24 mois maximum* |
| **Aide demandée à la MESHS** | **xxxx €***20**000 € maximum*  |  |
| **Responsable scientifique (porteur unique)**  | Nom :Prénom : Adresse électronique :Téléphone :Emploi actuel :Discipline :Laboratoire de rattachement :Établissement : |
| **Partenaire non–académique**  | Raison sociale :Statut juridique :N° SIRET :Adresse : Nom du·(de la) correspondant·e pour le projet :Fonction dans l’organisation :Téléphone :Adresse électronique :Nombre de salariés :Nom et fonction du·(de la) dirigeant·e/Président·e :Activité de l’organisation (1 à 2 lignes – une présentation détaillée est demandée plus bas) : |
| **Type de dépôt ultérieur visé : libellé de l’AAP ; axe thématique pour l’ANR ou Horizon Europe ; échéances.** |  |

|  |
| --- |
| **VII. Présentation de l’équipe de recherche et des partenaires (académiques, socio-économiques, nationaux et internationaux)** |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Laboratoire + institution  | Nom | Prénom | Adresse électronique | Emploi actuel | Discipline  | Rôle et responsabilité dans le projet  | Participants confirmés (C) ou pressentis (P)  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Autres partenaires (entreprises, association) | Nom | Prénom | Adresse électronique | Emploi actuel | Domaine d’activité | Rôle et responsabilité dans le projet  | Participants confirmés (C) ou pressentis (P)  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

Merci de joindre un CV ciblé du porteur de projet et des principaux chercheurs impliqués (1 page maximum par CV).

*Les informations relatives à votre projet et à votre équipe recueillies à partir de ce formulaire font l’objet d’un traitement informatique destiné à la MESHS à des fins de gestion administrative des projets de recherche, de leur suivi statistique et d’inventaire des compétences des chercheurs. Le destinataire des données est la MESHS. Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à* *donnees-privees@meshs.fr**. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL (*[*http://www.cnil.fr*](http://www.cnil.fr/)*).*

|  |
| --- |
| **VIII. Présentation du projet structurant et descriptif des activités envisagées (6 pages maximum hors cv)** |

**1. Contexte scientifique et/ou technologique et économique, enjeux et état de l’art**

Indiquer notamment si le projet s’inscrit dans la continuité de travaux de recherche déjà engagés ou s’il s’agit d’une thématique nouvelle.

Dans le cas où le projet s'inscrit dans la continuité de travaux de recherche déjà engagés, préciser :

* l'expérience acquise ;
* les aides antérieures obtenues.

**2. Le partenariat**

Proposer une description détaillée du partenariat : *présentation du(des) partenaire(s) non - académique(s),*raison d’être du partenariat, dynamiques préexistantes, compétences et savoir-faire respectifs, répartition des rôles et missions, modalités d’interaction et de coconstruction du projet)

**3. Objectifs et originalité**

Décrire les objectifs scientifiques du projet, l’intérêt du sujet et son originalité par rapport à l’état de l’art national et international. Justifier, le cas échéant, le rattachement du projet au(x) programme(s) et/ou à l’axe transversal choisi(s) et expliquer en quoi le projet peut être pertinent pour le(s) programme(s) et/ou l’axe transversal choisi(s).

**4. Description des travaux : programme scientifique**

Décrire en détail le programme de travail, en cohérence avec les objectifs poursuivis : problématique, méthodologie, modalités de collaboration entre les différents partenaires. Fournir un calendrier prévisionnel des activités.

**5. Organisation et pilotage/gouvernance du projet**

Préciser les aspects organisationnels du projet et les modalités de gouvernance.

**6. Stratégie de valorisation, propriété intellectuelle et impacts**

Proposer des actions de promotion du projet et de ses résultats en définissant des cibles adaptées et variées (scientifiques, grand public, professionnels, usagers, autres).

Préciser la valorisation des résultats attendus, les retombées scientifiques, sociétales, environnementales, techniques, économiques.

Présenter les grandes lignes des modes de protection et d’exploitation des résultats.

Pour les projets partenariaux avec les acteurs économiques, les partenaires devront conclure un contrat de collaboration, sous l’égide du porteur du projet (les différents pôles de la MESHS pourront vous conseiller).

**7. Accès aux publications et aux données de la recherche**

*- Accès aux publications et aux données de la recherche : en accord avec les prévisions du programme Horizon Europe et l'article 30 de la loi pour une République numérique, la MESHS encourage les porteurs des projets retenus à déposer les publications scientifiques issues des activités du projet dans des archives ouvertes (par exemple HAL) ou, à défaut, les métadonnées les concernant. En cas de dépôt dans HAL, la MESHS doit être déclarée comme laboratoire d’affiliation secondaire (Identifiant HAL de la structure « MESHS » : 536397).*

*- Sauf contraintes liées à un dépôt de projet ultérieur, la MESHS incite également à un positionnement des projets vis-à-vis du stockage, de l'archivage et, dans la mesure du possible, du partage et de la réutilisation des données produites dans le cadre du projet. Si des logiciels sont utilisés dans le traitement et l'analyse des données, l'utilisation de logiciels libres sera appréciée. La réalisation d’un plan de gestion des données durant le projet est encouragée. Dans la mesure du possible, une brève présentation des données qui seront produites, de leurs modalités de diffusion et des outils produits ou utilisés est conseillée. Le service Humanités numériques peut vous conseiller et vous accompagner dans ces démarches, sur demande (contact : hnomad@meshs.fr).*

**8. Résumé du projet et actions de communication envisagées**

Fournir un résumé en français et en anglais du projet d’une longueur de 20 – 30 lignes maximum, accompagnés d’un visuel (avec légende et mention des crédits). Ces éléments serviront à enrichir les pages des projets lauréats sur le site internet de la MESHS ([www.meshs.fr](http://www.meshs.fr/)).

Indiquer les actions de communication envisagées dans le cadre du projet.

**9. Dépôt ultérieur**

Mettre en évidence le type de projet qui sera ultérieurement déposé.

**10. Budget**

L’annexe financière en pièce jointe est à compléter.

|  |
| --- |
| **IX. Modalités de soumission** |

Outre l’annexe financière qui pourra être transmise à part, ce dossier complet doit être transmis en version électronique **et en un seul fichier**, comprenant la signature du directeur du laboratoire porteur, celui-ci devant être affilié à la MESHS, à l’adresse électronique suivante : **degesci@meshs.fr**

À… À…

Le … Le…

**Signature du responsable scientifique Signature du directeur du laboratoire de rattachement du responsable scientifique**

1. sont éligibles les personnels non titulaires ayant un contrat de travail les rattachant à l'un des établissements tutelles et couvrant toute la durée du projet soumis. [↑](#footnote-ref-1)